Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 064-200087567-20250211-25_25-CC

DECISION N° 25-25

REGIE AUTONOME CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège: 29, cours du comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL CONTRAT DE COMMANDE AVEC BENJAMIN ATTAHIR

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 03 du conseil d'administration en date du 11 juin 2024, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 13 juin 2024, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention pour l'acquisition de prestations artistiques ou pédagogiques dont le montant est inférieur à 5 000€;

Vu la proposition de Benjamin Attahir;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat de commande avec Benjamin Attahir pour l'acquisition d'une œuvre musicale créée pour l'Orchestre du Pays Basque. En contrepartie, l'Orchestre s'engage à verser la somme de 4 000€ à Benjamin Attahir.

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3: Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 11 février 2025

Le Président, Antton CURUTCHARRY

